



Mairie de Menétru le vignoble

1, place de la Mairie

39210 Menétru le vignoble

Tél : 03 84 44 66 32

mairie-de-menetru-le-vignoble@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2022

Convocation du 04 mai 2022

Compte rendu du conseil du 20 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 mai 2022 à 20 h 00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi.

Présents : Sous la présidence de Christian Favory, maire, Pascal Outhier, 1^{er} adjoint, Jean-Pierre Rodet, 2^{ème} adjoint, Christine Peltier, 3^{ème} adjointe, Pascal Houville, Olivia Royer et Jean Blondeau.

Excusée : Aurélie Fleury (pouvoir à Jean-Pierre Rodet)

Secrétaire de séance : Olivia Royer

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour ajouter trois points importants à l'ordre du jour :

- La subvention accordée par l'Etat pour la rénovation de l'église qui nécessite une délibération
- Le schéma de défense incendie qui nécessite un arrêté du Maire
- La proposition d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès du SIDEC pour les travaux d'eau et d'assainissement.

Le Conseil accepte l'ajout de ces points.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 25 mars 2022**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

- **Subvention accordée par l'Etat pour la rénovation du toit de l'église.**

Celle-ci s'élève à 4 231 € soit 33 % de la dépense au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le Conseil Départemental a quant à lui accordé une subvention de 4275 €, soit 33,34 % au titre de la Dotation Jura sur le volet Dotation Relance Jura. Il resterait à la commune à régler un montant de 4314 €.

Il convient de voter une nouvelle délibération validant le nouveau plan de financement de l'opération.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

- **Schéma Communal de Défense Incendie**

Nous avons obtenu une réponse favorable de la DDT et du SDIS pour mettre en œuvre ce schéma et un arrêté doit être pris dès que possible de façon à ne pas engager la responsabilité de la commune en cas de sinistre.

Des travaux conséquents seront à prévoir :

- Utilisation de l'ancien réservoir de l'abreuvoir chemin des granges au champ d'Archin avec aire de retournement et installation d'une canne de pompage.
- Installation de trois bâches souples de 120 m³ aux granges Menétru, granges Bernard et bas du village.

Une programmation de travaux, subventionnés, sera établie sur trois années.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces dispositions.

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux AEP et Assainissement**

Cette assistance porterait sur un montant de 2012 € HT.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette demande d'assistance.

- **SDIS, délibération et convention avec la CCBHS**

La convention initiale faisant état d'un transfert à la CCBHS pour la contribution des communes au SDIS a été revue par la Préfecture. Il convient donc d'annuler la précédente délibération qui ne sera valable que pour l'année 2021 alors qu'elle était prévue initialement jusqu'en 2026.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération et d'établir une nouvelle convention avec la CCBHS.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération et l'établissement d'une nouvelle convention.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif principal**

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 34, qui permet à notre secrétaire de changer de grade, il s'avère nécessaire de créer un emploi d'adjoint principal 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 12h/35^{èmes}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juin 2022

- Filière : administrative
- Cadre d'emploi : adjoint administratif
- Grade : adjoint administratif 1^{ère} classe
- Nouvel effectif : 1

Le Conseil approuve à l'unanimité cette disposition.

- **Commissions municipales**

A l'issue du conseil municipal du 25 mars 2022, il a été proposé de fusionner les attributions des commissions municipales 1 et 3.

Il ne reste donc que deux commissions agissant sous la présidence de M. le Maire :

Commission 1 :

Administration générale, finances, travaux, tourisme et relations extérieures

Responsables : Pascal Outhier et Christine Peltier

Membre : Aurélie Fleury

Cette commission s'est réunie le 11 avril et a fait le point sur le fleurissement du village. Les plants seront disponibles le jeudi 19 mai.

Nous avons fait appel à toutes les personnes disponibles pour se rencontrer le samedi 21 mai à 9 h en mairie afin de se répartir les tâches en fonction des lieux de plantation. Nous remercions vivement Annie, Odile, Pauline, Olivia et Marie-Odile pour leur participation et toutes les personnes qui souhaitent participer.

Le Conseil est informé qu'une signalisation du parking du cimetière sera effectuée avec la pose de trois poteaux barrières (patte d'oie, mairie et cimetière afin d'inciter les randonneurs à utiliser le parking public du cimetière.

Il est envisagé d'investir dans des décorations de Noël lumineuses. Ce point sera étudié lors d'une prochaine réunion le 23 mai.

Commission 2 :

Urbanisme et sécurité, nature, environnement

Responsable : Jean-Pierre Rodet

Membres : Jean Bondeau, Pascal Houville et Olivia Royer

Cette commission s'est réunie le vendredi 13 mai.

Le premier a concerné la sécurité routière au sein du village. De nombreux riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules route des Granges, route de Frontenay et rue du chalet. Plusieurs propositions ont été évoquées. Bien que le Maire soit responsable de la police municipale sur le territoire de la commune, il nous faut trouver un accord avec le Conseil Départemental, propriétaire des RD 57 et 205 pour envisager de quelconques aménagements. Une réunion aura lieu prochainement avec M. Noir, responsable de la voirie au département pour déterminer ce qu'il est possible de faire. Il sera également question de savoir si la route des Granges est toujours départementale ou si elle relève de la compétence de la Communauté de Communes. Une réflexion doit également se poursuivre concernant le rétrécissement de la chaussée entre les propriétés Audibert et Fernex de Mongex.

D'autres points ont concerné l'ONF pour la vente de bois et le prochain affouage mais il nous faut attendre les informations de l'ONF.

Selon la délibération 2020-34 du 26 juin 2020, la commission bois est composée en plus des membres élus de la commission 2, de messieurs Pierre Blondeau, Jérémy Demougeot, René Brun, Jacques Belleville et François Royer.

Chaque année, les garants de l'affouage, qui ne doivent pas être affouagistes, sont désignés par le Conseil.

• **Indemnités des élus**

Jusqu'à présent, suite à la délibération du 29 mai 2020, les indemnités des trois adjoints étaient fixées à 9,9 % de l'indice brut mensuel 1027.

Considérant la charge de travail et la présence des adjoints dans la gestion des affaires de la mairie. M. le Maire propose que soit réactualisé le taux d'indemnité de chacun des élus, d'une part en fonction de l'ordre du tableau et d'autre part, en fonction de la charge effective de présence et de travail.

Il est proposé pour

- Le premier adjoint un taux de 14 % soit 544,51 € bruts
- Le deuxième adjoint un taux de 9,7 % soit 377,27 € bruts
- La troisième adjointe un taux de 6 % soit 233,64 € bruts

Le Conseil approuve à l'unanimité (moins une abstention) cette nouvelle répartition indemnitaire.

- **Enquête sur la téléphonie mobile**

Une enquête de la Préfecture sur la couverture mobile du territoire est initiée afin de résorber la fracture numérique. Il nous revient d'apprécier la réalité effective sur notre territoire pour identifier les zones à équiper en priorité.

Il est nécessaire d'avoir l'avis des administrés quant au déploiement d'antennes relais. Une dotation annuelle de l'Etat permet aux opérateurs de commander des études radios et de demander l'installation d'équipements.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer d'une part si vous ressentez des difficultés pour communiquer avec votre mobile et d'autre part si vous êtes favorable à l'installation d'une antenne relais sur notre territoire.

Vous pouvez répondre par courriel ou par courrier avant le 31 mai 2022.

Nous vous précisons également que la fibre sera, en principe, opérationnelle sur notre commune en juin 2023.

- **Elections législatives**

Celles-ci auront lieu les 12 et 19 juin prochains. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

Si vous désirez être assesseurs, nous vous communiquerons prochainement le tableau de répartition de présence des conseillers et vous pourrez vous inscrire dans les créneaux horaires pour les seconder.

- **Plantations parcelles Picaud**

Les deux parcelles que nous avons acquises font désormais partie du patrimoine forestier de notre commune dont la superficie est dorénavant de 138,7710 ha.

Il est nécessaire d'approuver le procès-verbal de reconnaissance de l'application du régime forestier sur ces deux parcelles.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

Dans le cadre du plan de relance, l'ONF nous a présenté différentes propositions pour la plantation. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 80 % par l'Etat.

Nous attendons le résultat de l'analyse des sols pour déterminer, avec l'agent ONF, quelles seraient les essences à planter.

- **Travaux**

Les travaux de rénovation de l'AEP (Alimentation en Eau Potable) et de l'assainissement (par réseau séparatif eaux usées et eaux pluviales) chemin des Vignes et rue de la Fontaine débuteront en octobre. Pour ne pas gêner les viticulteurs, les travaux commenceront rue de la Fontaine. L'enfouissement des réseaux aériens se fera dans la continuité. Les anciennes canalisations d'assainissement seront réservées aux eaux pluviales, à charge pour chaque propriétaire d'effectuer les branchements nécessaires en demandant un devis à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux pour les conduites d'eaux usées.

Une réunion publique sera programmée avec le SIDEC pour présenter le projet et le programme de travaux.

La restauration du chemin des granges débutera à la mi-juin après réception du nouveau devis de Laurent Paysant.

Les travaux de rénovation du toit de l'église sont encore retardés à cause d'une pénurie de tuiles.

- **Questions diverses**

- Commission syndicale

Monsieur le Préfet a validé la constitution de cette commission syndicale entre Menétru le vignoble et Château Chalon.

Le maire de la commune de Menétru le vignoble, siège de la commission, devra convoquer une première réunion de cette commission.

- Cartes jeunes : celles-ci seront disponibles en juillet au tarif de 3 €.

- Un concert est programmé à l'église le samedi 18 juin à 17 h.

Il s'agit d'un quintette de flûtes présentant des œuvres variées couvrant l'histoire de la musique.

L'entrée sera libre et gratuite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 h 15.

Prochain conseil : le 8 juillet 2022 à 20h.

Le Maire,
Christian Favory

